

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion  
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-09-183

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-184

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AOÛT 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 août 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 août 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-185

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 8 août 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022**

**2022-09-186 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 23 août 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-187 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 31 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal d'assemblée de consultation du 31 août 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal d'assemblée de consultation du 31 août 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-188 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer d'une somme de cent quatre mille neuf cent quarante-deux dollars et quarante-quatre (104 942.44 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de douze mille cinq cent soixante et cinq dollars et cinquante-cinq (12 565.55 \$) et les salaires nets payés d'une somme de douze mille huit cent vingt-quatre dollars et vingt et un (12 824.21 \$).

**D'**imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent trente mille trois cent trente-deux dollars et vingt (130 332.20 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2692 à 2715 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**DÉPÔT – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, PERFORMANCES MUNICIPALES – ANNÉE 2021 – MRC DE LA MATANIE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport de Gestion des matières résiduelles, performances municipales pour l'année 2021 de la MRC de la Matanie daté d'août 2022.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

#### DÉPÔT – RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2016-2020) – ANNÉE 2021 – MRC DE LA MATANIE

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport de Suivi de la mise en œuvre du PGMR (2016-2020) pour l'année 2021 de la MRC de la Matanie.

2022-09-189

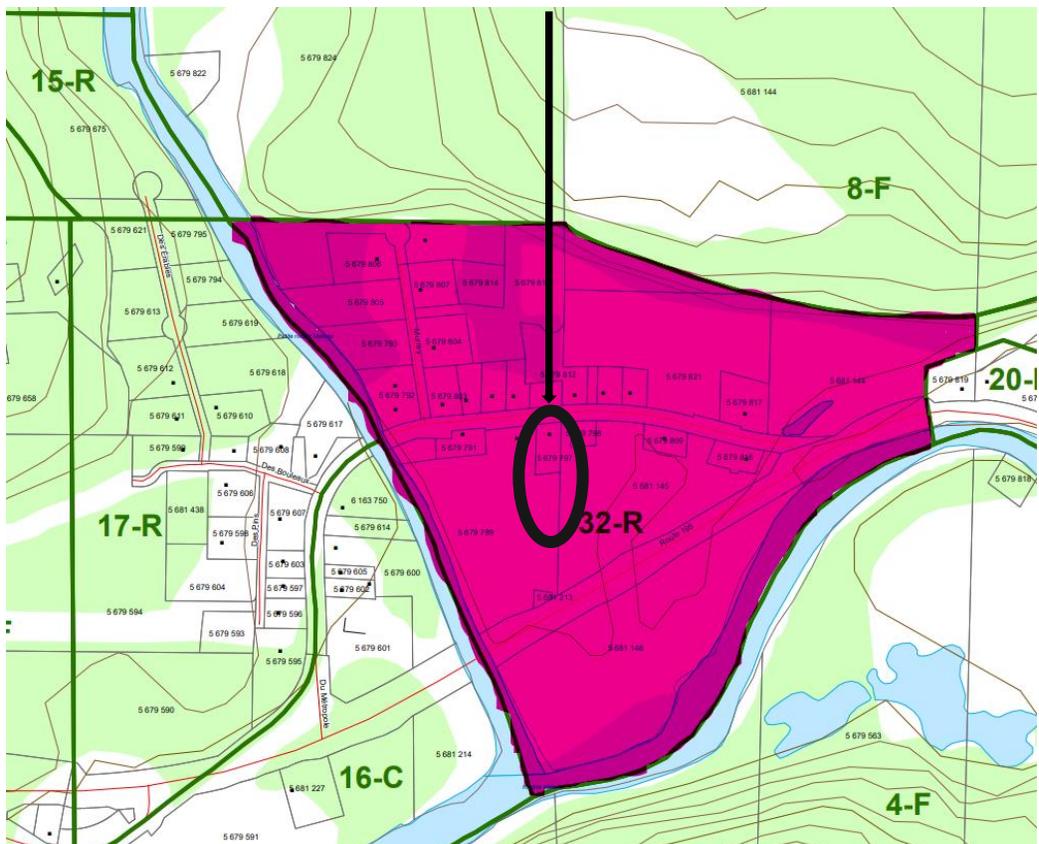
#### ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 – LOT 5 679 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 1297-26-5285

**ATTENDU QU'**une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée (demande numéro 2022-35001) afin d'autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain, au 32, rue du Métropole, Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0;

**ATTENDU QUE** la requérante, Madame Célina Bérubé, est copropriétaire du lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285;

**ATTENDU QUE** le projet vise à autoriser la garde d'animaux autre que les lapins et les poules dans le périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** le terrain visé par la présente demande se situe dans la zone 32-R, du Règlement de zonage numéro 2009-03 dans laquelle la garde d'animaux autre que les poules et les lapins est interdite;



**ATTENDU QUE** le projet respecte les objectifs au plan d'urbanisme numéro 2009-01;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 4 du Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 427;

**ATTENDU QUE** ledit projet n'a aucune incidence sur la circulation automobile, ne nuit aucunement au paysage, à la volumétrie, à la densité ou à l'aménagement des lieux;

**ATTENDU QUE** le projet de résolution a été présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme de la séance du 31 mai 2022 et que les membres ont fait une recommandation favorable au projet (REC. 2022-03);

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la présente demande numéro 2022-35001 de PPCMOI concernant le lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285, lequel vise à autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain.

**ET CE**, conditionnellement à ce que :

- L'enclos est encadré de telle sorte que l'animal ne puisse pas sortir sans assistance d'un des propriétaires;
- L'enclos doit également être construit avec des piquets d'une hauteur de cinq (5) pieds, distants les uns des autres de huit (8) pieds par une bande de nylon électrique et enfoncé de vingt-quatre (24) pouces;
- Le sol de l'enclos doit maintenir en tout temps, son couvert végétal et ne doit pas être mis à nu;
- Les articles 6 à 10, qui portent sur le bien-être animal, les nuisances, la salubrité, la protection de l'environnement et la vente, du règlement sur la garde d'animaux numéro 2022-05 doivent être respectés afin que le projet n'ait aucune incidence négative sur la qualité de vie;
- La distance qui sépare les puits d'eau des voisins et la cour d'exercice pour un cheval doivent être de cent (100) mètres au minimum et l'animal ne doit jamais se retrouver dans la surface des aires de protection des puits voisins situés au 30, rue du Métropole (la délimitation est en annexe de la résolution).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – ATTESTATION DE RÉCEPTION – POLITIQUE 2019-01 INTITULÉE « POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES » - EMPLOYÉS ET ÉLUS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt des Attestations de réception, des employés et élus municipaux, d'une copie de la Politique 2019-01 intitulée « Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**2022-09-190**

#### **AUTORISATION D'ACHAT – SCIE MÉCANIQUE À CHAÎNE 50.2 CC – ÉQUIPEMENT CLARENCE LAPOINTE INC.**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une scie mécanique à chaîne 50.2cc pour un montant de cinq cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quinze (539.95 \$), taxes en sus, chez Les Équipements Clarence Lapointe Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-191**

#### **AUTORISATION D'ACHAT – REMORQUE EN ACIER – LES GESTIONS MIRKO LANGLOIS INC. – CANADIAN TIRE**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une remorque en acier pour un montant de trois cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf (349.99 \$), taxes en sus, chez Les Gestions Mirko Langlois Inc. (Canadian Tire Matane).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022**

**2022-09-192 MANDAT – CONTRAT DE LOCATION – LOT 5 680 036 - MATRICULE 1297-70-5011 – PROPRIÉTAIRE MONSIEUR GHISLAIN OUELLET – MICHEL BARRIAULT, NOTAIRE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Maître Michel Barriault, notaire afin de préparer un contrat de location pour le terrain de Monsieur Ghislain Ouellet, Lot 5 680 036, matricule 1297-70-5011, situé au 102, avenue Saint-René-de-Matane. Les clauses du contrat sont les suivantes :

- Le coût de la location est à la hauteur des taxes municipales annuelles;
- Durée du contrat de cinq (5) ans;
- Reconduction automatiquement de l'entente à moins d'avis contraires d'une des deux (2) parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-193 MANDAT – CONTRAT DE LOCATION – LOT 5 679 706 - MATRICULE 1297-70-3761 - PROPRIÉTAIRE MONSIEUR ANDRÉ MIVILLE – MICHEL BARRIAULT, NOTAIRE**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Maître Michel Barriault, notaire afin de préparer un contrat de location pour le terrain de Monsieur André Miville, Lot 5 679 706, matricule 1297-70-3761, situé au 100, avenue Saint-René-de-Matane. Les clauses du contrat sont les suivantes :

- Le coût de la location est à la hauteur des taxes municipales annuelles;
- Durée du contrat de cinq (5) ans;
- Reconduction automatiquement de l'entente à moins d'avis contraire d'une des deux (2) parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-194 MANDAT – PROMESSE DE VENTE – MONSIEUR CAROL MARTEL – TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE RUES POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENNELLE – MICHEL BARRIAULT, NOTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Maître Michel Barriault, notaire afin de préparer un contrat de promesse de vente pour les terrains servant à la construction de rues projetées pour un nouveau développement résidentiel. Les conditions de vente sont les suivantes :

- La Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à faire arpenter les terrains servant à la construction des rues projetés pour le nouveau développement résidentiel;
- La Municipalité devra effectuer la mise en place des rues suite au déboisement sous la responsabilité de Monsieur Martel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-09-195 REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier recensement de 2021 confirme la tendance relative au déclin démographique des régions de l'Est-du-Québec;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

**CONSIDÉRANT QUE** pour tenir compte du dernier recensement, la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales* pour le Québec propose d'éliminer l'une des quatre circonscriptions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit celle d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à leur député et à son personnel est essentiel pour les citoyens et les organismes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** les enjeux de représentation effective dans nos régions où les communautés, dont plusieurs vieillissantes et dévitalisées, occupent un territoire immense;

**CONSIDÉRANT QUE** le redécoupage proposé scinde La Matanie et La Matapédia entre deux nouvelles circonscriptions;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition ignore la communauté naturelle, soit les liens familiaux, historiques, économiques qui lient les différentes municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions qui concernent Matane ont un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Matanie et vice-versa;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de manifester l'opposition de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au redécoupage proposé en raison de la perte d'une circonscription pour l'Est-du-Québec et du non-respect des limites des MRC;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** mandater le maire afin de rédiger une lettre faisant état de la position de la Municipalité et de la présenter à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales* pour le Québec lors des audiences publiques de Matane, le 7 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-196

#### **OFFRES DE SERVICES – PRODUCTION DES PLANS ÉMIS APRÈS LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon auront lieu prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** la production des plans émis après construction fait partie des frais incidents du projet et que ces derniers sont prévus et sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PAVL du Ministère des Transports (MTQ);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter l'offre de services de TETRA TECH QI INC. afin de produire les plans émis après construction au coût de mille neuf cents dollars (1 900 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-197

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT 2022-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 738 472 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL), VOLET REDRESSEMENT » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'**adopter le règlement numéro 2022-09 intitulé « Règlement 2022-09 décrétant un emprunt d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet Redressement ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS – INSTALLATION D’UNE VIDANGE POUR VÉHICULE RÉCRÉATIF – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions concernant le projet d’installation d’une vidange pour véhicule récréatif.

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D’UNE DALLE DE PATINOIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions concernant le projet de construction d’une dalle de patinoire.

2022-09-198

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS -TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d’intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d’aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d’en assurer le suivi concerné.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D’autoriser la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que la Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-199

**AUTORISATION D’ACHAT – PARAFONDRE – RÉSERVOIR ET PUIITS – AUTOMATISATION D’AMOURS**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’autoriser l’achat de deux (2) sondes parafoudres pour un montant de quatre cent soixante dollars (460.00 \$), taxes en sus, chez Automatisation d’Amours. Taxes, transport et installation non-inclus.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

2022-09-200

**MANDAT – DEMANDES ENVIRONNEMENTALES – STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire procéder aux travaux de stabilisation de la route Richard;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en milieux hydriques sont assujettis à l’obtention d’autorisations auprès des différents ministères;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. afin de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise Tetra Tech QI inc. à préparer et à soumettre toutes les demandes environnementales requises et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec des demandes.

**QUE** la municipalité autorise le paiement des frais exigibles de la part des ministères pour l'obtention des autorisations au montant de deux mille quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf (2 082.99 \$), payé à l'ordre du Ministre des Finances.

**QUE** la municipalité s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec les autorisations accordées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-201

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL),  
VOLETS SOUTIEN – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – STABILISATION DE LA ROUTE  
RICHARD – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-202

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VOISINS SOLIDAIRES – SOUPER ET  
SOIRÉE DE NOËL 2022 – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-RENÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des Fermières de Saint-René organise un souper accompagné d'une soirée dansante pour Noël 2022;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni;

**EN CONSÉQUENCE,**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**accorder un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) au Cercle des Fermières de Saint-René afin de contribuer à la préparation du repas et de l'organisation d'une soirée dansante pour la fête de Noël 2022 en échange d'un affichage des logos du programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-203

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VOISINS SOLIDAIRES – 50 ANS D'OPÉRATION DIGNITÉ ET HOMMAGE AUX VILLAGES FERMÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la paroisse de Saint-René-Goupil participe aux 50 ans d'Opération Dignité et à l'Hommage aux villages fermés de l'Est-du-Québec en organisant un brunch avant la représentation d'une pièce de théâtre et en offrant un vin d'honneur à la suite de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**accorder le remboursement des factures pour l'achat d'un vin d'honneur et de breuvages à la Fabrique de la paroisse Saint-René-Goupil afin d'offrir un vin d'honneur en échange d'un affichage des logos du programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-204

#### **DEMANDE DE COMMANDITE ET PLAN DE VISIBILITÉ – OPÉRATIONS DIGNITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité organise une tournée de spectacle dans trente (30) municipalités de l'Est-du-Québec avec une pièce de théâtre commémorative intitulée « L'incroyable et ineffaçable histoire de Sainte-Dignité-de-l' Avenir » et que cette dernière sera présentée dans notre municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**DE** décliner la demande de commandite et de visibilité car la Municipalité de Saint-René-de-Matane participe déjà à l'évènement en offrant une aide financière à un organisme de la municipalité afin d'aider à la préparation d'un brunch pour souligner l'hommage aux villages fermés de l'Est-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022**

Monsieur le maire Rémi Fortin donne un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de septembre 2022.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**A)**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public présent.

2022-09-205

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2022**

**DE** lever la séance ordinaire du 6 septembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**